

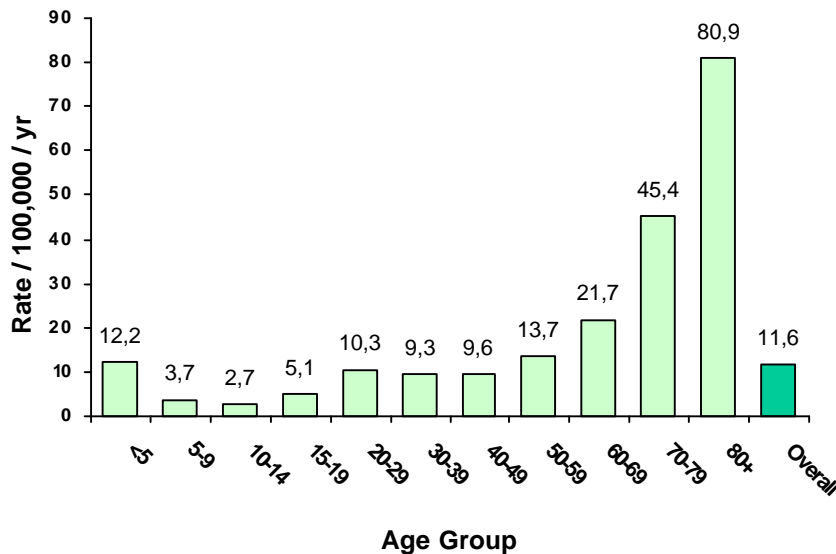


## RAPPORT SOMMAIRE : BLESSURES ET ACCIDENTS MORTELS CHEZ LES AGRICULTEURS ÂGÉS

- Les agriculteurs de 60 ans et plus, même s'ils ne représentent que 13,2 % de la population agricole, sont victimes de 34,6 % des accidents mortels en milieu agricole et de 23,8 % des blessures en milieu agricole nécessitant une hospitalisation.

### Accidents mortels chez les agriculteurs âgés

#### Taux d'accidents mortels en milieu agricole entre 1990 et 2000, en fonction de l'âge



Durant les onze années qui séparent 2000 de 1990, 433 agriculteurs âgés ont été victimes d'accidents mortels en milieu agricole. 398 de ces accidents mortels étaient reliés au travail. Entre avril 1990 et mars 2000, 3 571 agriculteurs de 60 ans et plus ont été hospitalisés et traités à la suite de blessures en milieu agricole.

Les agriculteurs de 60 ans et plus courent un risque élevé d'être victimes de blessures liées à leur matériel agricole, dont des renversements, des écrasements par des véhicules sans conducteur ou le fait d'être coincé ou heurté par une machine. Les accidents mortels à la suite de renversements sont évitables. Les agriculteurs âgés sont plus susceptibles de conduire de vieux tracteurs qui ne sont pas équipés de ceintures de sécurité ou de structures de protection contre les renversements. Équiper tous les tracteurs de ceintures de sécurité et d'une structure de protection contre les renversements, ainsi qu'entretenir régulièrement les tracteurs et autres

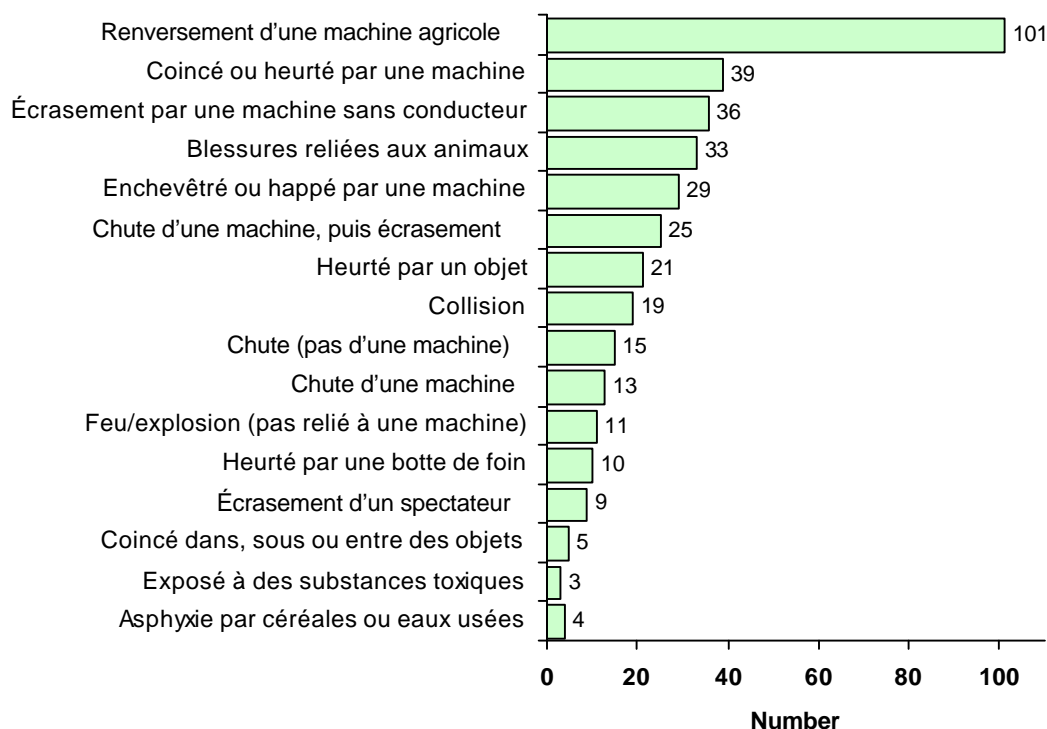
machines, réduiraient le nombre de blessures reliées aux machines parmi les agriculteurs âgés, que ces blessures soient mortelles ou qu'elles nécessitent une hospitalisation.

Les écrasements par des véhicules sans conducteur suite à l'utilisation d'une batterie d'appoint pour faire démarrer de vieux tracteurs constituent une des causes majeures d'accidents mortels pour ce groupe d'âge. Parmi les personnes de 60 ans et plus, 51 % des décès par écrasement se sont produits quand le conducteur, une fois descendu, a été écrasé par sa machine, souvent après avoir voulu utiliser une batterie d'appoint pour faire démarrer son moteur. Il ne faudrait jamais faire démarrer un tracteur par la boîte d'allumage latérale. Dans 18 % des cas d'accidents mortels où les victimes ont été « coincées ou heurtées par une machine », le conducteur était descendu de son véhicule avant de se faire écraser contre des objets fixes par son tracteur ou son camion en mouvement. Ces accidents mortels débutent de la même manière que les écrasements par des véhicules sans conducteur. Habituellement, le conducteur descend de son tracteur pour effectuer une tâche, debout, devant son tracteur. Une vitesse s'enclenche sur celui-ci, ou il glisse sur un terrain en pente et écrase le conducteur. Avant de descendre de son tracteur, un conducteur devrait toujours éteindre son moteur et mettre les freins.

30 % des décès par écrasement se sont produits quand un conducteur est tombé de son tracteur, qui l'a par la suite écrasé. Il est important que les conducteurs de tracteurs restent en position assise et attachent leur ceinture de sécurité en tout temps. Les conducteurs peuvent être facilement déséquilibrés en roulant sur un mauvais terrain, ce qui provoque des chutes mortelles.

### Accidents mortels reliés au travail en milieu agricole chez les adultes de 60 ans et plus entre 1990 et 2000

**Nombre total de cas : 398**



Dans 16 cas, la cause de la blessure a été répertoriée sous la rubrique « autres ». Il existe également deux cas pour chacune des causes suivantes : incendie relié à l'engin agricole, électrocution, noyade et surmenage.

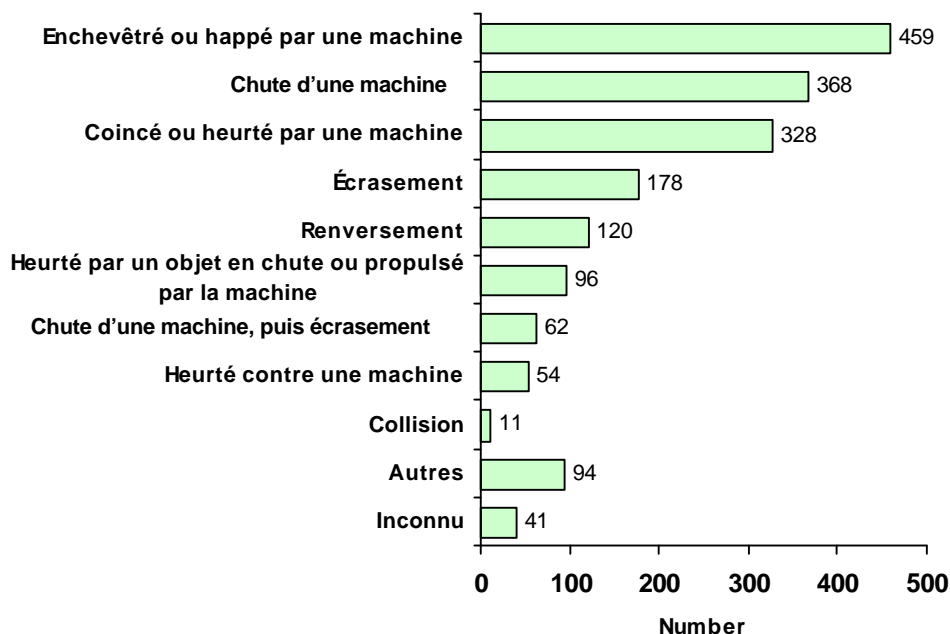
*Les blessures causées par des renversements, par le fait d'être coincé ou heurté par une machine, par des écrasements, ainsi que les blessures liées aux animaux sont celles qui ont été le plus souvent la cause de décès chez les agriculteurs âgés.*

## **Blessures en milieu agricole nécessitant une hospitalisation chez les agriculteurs âgés**

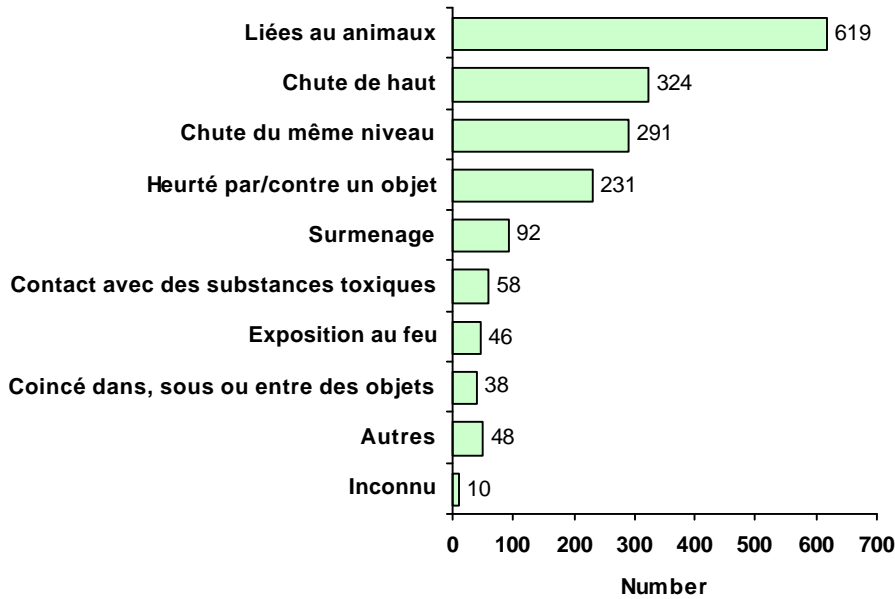
Le fait de se retrouver enchevêtré dans un engin agricole ou happé par celui-ci a représenté la cause principale des blessures reliées aux machines et nécessitant une hospitalisation chez les agriculteurs âgés (25,3 %), bien que le fait de se retrouver enchevêtré se soit produit plus souvent chez les fermiers de 15 à 59 ans (35,3 % de leurs blessures sont de ce type). Les chutes depuis des engins agricoles ont été plus courantes chez les agriculteurs âgés que chez les jeunes. Chez les fermiers de 60 ans et plus, 20,3 % des blessures reliées aux machines agricoles et nécessitant une hospitalisation ont été causées par des chutes depuis des engins agricoles, par rapport à 12,8 % chez les fermiers âgés de 15 à 59 ans.

### **Blessures en milieu agricole nécessitant une hospitalisation chez les adultes de 60 ans et plus entre avril 1990 et mars 2000**

#### **Blessures reliées aux engins agricoles - Nombre total de cas : 1 811**

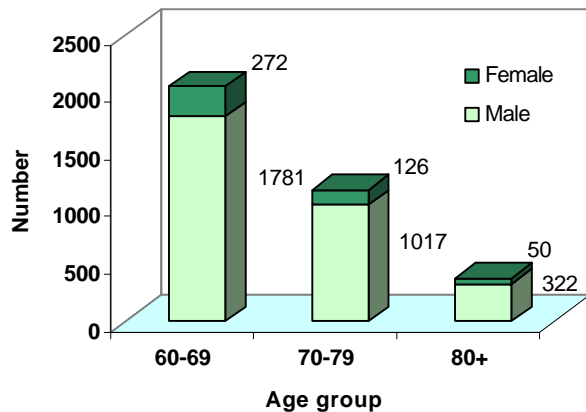
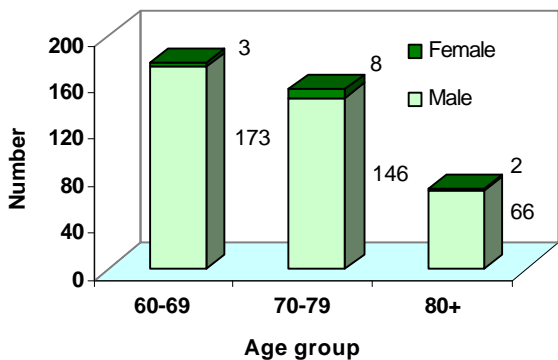


## Blessures non reliées aux engins agricoles - Nombre total de cas : 1 757



Chez les agriculteurs âgés, les deux principales causes de blessures non reliées aux engins agricoles et nécessitant une hospitalisation ont été les traumatismes causés par les animaux (souvent, les taureaux) et les chutes d'une certaine hauteur. Les chutes sur un même niveau risquaient bien plus de causer des blessures nécessitant une hospitalisation chez les agriculteurs âgés (16,6 %) que chez les jeunes fermiers (6,2 %).

## Blessures en milieu agricole chez les agriculteurs âgés, par groupe d'âge et par sexe



96,7 % des agriculteurs âgés qui ont été tués alors qu'ils faisaient des travaux agricoles étaient des hommes. Même si seulement 1 % de la population agricole canadienne est âgée de 80 ans ou plus, 6,4 % des accidents mortels en milieu agricole se sont produits dans ce groupe d'âge.

87,4 % des agriculteurs âgés hospitalisés à la suite de blessures en milieu agricole étaient des hommes. La proportion de femmes hospitalisées était bien plus élevée que celle des femmes victimes d'accidents mortels. Cela s'explique en partie par un grand nombre d'hospitalisations chez les femmes âgées de 60 ans et plus à cause de fractures dues à des chutes. Chez les femmes âgées, il se peut que les chutes soient plus susceptibles d'entraîner des blessures nécessitant une hospitalisation que chez les hommes âgés.

## RÉSUMÉ

### **Les cinq principales causes d'accidents mortels en milieu agricole chez les agriculteurs âgés sont :**

- 1) Renversements
- 2) Être coincé ou heurté par une machine
- 3) Écrasements par des véhicules sans conducteur
- 4) Traumatismes reliés à des animaux
- 5) Être enchevêtré ou happé par une machine

### **Les cinq principales causes de blessures en milieu agricole nécessitant une hospitalisation chez les agriculteurs âgés sont :**

- 1) Traumatismes reliés à des animaux
- 2) Être enchevêtré ou happé par une machine
- 3) Chute d'une machine
- 4) Être coincé ou heurté par une machine
- 5) Chute de haut (non reliée à une machine)

### **Chez les agriculteurs âgés, de nombreuses blessures pourraient être évitées si :**

- tous les tracteurs étaient équipés de structures de protection contre les renversements et de ceintures de sécurité;
- les tracteurs n'étaient pas utilisés pour remorquer de lourdes charges;
- le moteur des tracteurs était éteint et que les freins étaient mis avant que le conducteur descende de sa machine;
- les tracteurs et autres machines agricoles étaient entretenus correctement;
- des capots étaient utilisés sur les prises de force et d'autres pièces de machines mobiles;
- des pratiques exemplaires étaient suivies lors du travail avec de gros animaux, surtout des taureaux et des chevaux.

*Pour plus de renseignements sur les blessures en milieu agricole chez les agriculteurs âgés, vous pouvez consulter le rapport national du PCSBMA intitulé **Blessures reliées au milieu agricole au Canada, 1990-2000**. Ce rapport peut être téléchargé gratuitement à l'adresse [www.CAISP.ca](http://www.CAISP.ca). Ces renseignements sont tirés de données recueillies et analysées par le personnel et les collaborateurs du PCSBMA. Le PCSBMA est financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada et géré en collaboration avec l'Association canadienne de sécurité agricole.*